

Pulmotil G100 Premix for medicated feedingstuff

Non autorisé

- Tilmicosin phosphate

Identification du produit

Dénomination du médicament:

Pulmotil G100 Premix for medicated feedingstuff

Pulmotil G100 Pré-mistura medicamentosa para alimento medicamentoso para suínos e coelhos

Substance(s) active(s):

Disponible uniquement en [Anglais](#)

Espèces cibles:

Lapin

Porc

Voie d'administration:

Voie orale

Informations sur le produit

Substance(s) active(s) / Concentration:

Disponible uniquement en [Anglais](#)

111.28 gram(s) / 1.00 kilogram(s)

Forme pharmaceutique:

Prémélange médicamenteux

Code anatomique, thérapeutique, chimique, vétérinaire (ATCvet):

QJ01FA91

Conditions de délivrance:

Médicament vétérinaire soumis à prescription vétérinaire

Statut de l'autorisation:

Retiré

Autorisé en:

Portugal

Description des conditionnements:

Disponible uniquement en [Anglais](#)

Disponible uniquement en [Anglais](#)

Disponible uniquement en [Anglais](#)

Informations complémentaires

Type d'autorisation:

Marketing Authorisation

Base légale de l'autorisation du produit:

Disponible uniquement en [Anglais](#)

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:

Lilly-Portugal Produtos Farmaceuticos Lda.

Date de l'autorisation de mise sur le marché:

30/06/2002

Site(s) de libération des lots du produit fini:

Elanco France S.A.S

Autorité responsable:

Directorate General For Food And Veterinary

Numéro de l'autorisation:

51205

Date de modification du statut de l'autorisation:

1/03/2013

Etat membre de référence:

Irlande

Numéro de procédure:

IE/V/0101/002

Pour connaître les évènements indésirables rapportés concernant les médicaments vétérinaires, consulter ce site www.adrreports.eu/vet

Documents

Fichier combinant tous les documents

Ce document n'existe pas dans cette langue (français). Vous pouvez le trouver dans une autre langue ci-dessous.

Résumé des caractéristiques du produit

Ce document n'existe pas dans cette langue (français). Vous pouvez le trouver dans une autre langue ci-dessous.